Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
Commune de Souvigny

Procès-verbal
du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026 19:00 à Hôtel de Ville

Quorum : 10

Membres présents :
Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Jean-Claude MAREMBERT (donne pouvoir à : Vincent RONDEPIERRE), Françoise BOUCLIER (donne pouvoir à : Armanda FERNANDES LERO)

Membres Absents :
Clément GUILLAUMIN

Président de séance : Michel BARBARIN
Secrétaire de séance : Nathalie BIDAUT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 27 avril 2026	
2	Élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026	BARBARIN Michel
3	Désignation d'un délégué auprès de la Fondation du Patrimoine	BARBARIN Michel
4	Désignation d'un délégué auprès de l'Office National des Forêts (ONF)	BARBARIN Michel
5	Subvention association Topine en Bourg	VAGNE Michèle
6	Approbation du règlement intérieur des salles communales	VAGNE Michèle
7	Décision modificative n°1 - Budget communal	PETIT Jean-Paul
8	Approbation de l'avenant n°2 de la convention de gestion de la micro-crèche	PETIT Jean-Paul
9	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation de deux chaudières gaz murales à condensation au restaurant scolaire et à l'espace Saint-Marc	PETIT Jean-Paul

Approbation du procès verbal de la séance de conseil municipal du 27 avril 2026 : adopté à l'unanimité.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

Lecture des décisions du maire : une - réalisation de la ligne de trésorerie de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

Décision n°2026/002 – portant réalisation d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°18 en date du 13 avril 2026 lui accordant délégation dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant fixé à 500 000 euros par année civile.

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consenties par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

DECIDE

ARTICLE 1ER : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

ARTICLE 2 : la présente décision sera transmise :
- Monsieur le préfet de l'Allier
- Monsieur le Trésorier

Fait à SOUVIGNY, le 28 avril 2026

54 - Élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Vu :
- le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- l'arrêté préfectoral n° 990/2026 portant répartition du nombre de délégués sénatoriaux
- la circulaire ministérielle relative à l'organisation des élections sénatoriales de 2026.
- la circulaire préfectorale n°12/2026 en date du 7 mai 2026 relative aux élections sénatoriales 2026 - désignation des délégués des conseils municipaux

Monsieur le Maire rappelle :

Conformément aux dispositions du Code électoral, le conseil municipal doit procéder à l'élection :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

- de 5 délégués titulaires ;
- de 3 suppléants ;

appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.
Dans les communes de 1 000 habitants et plus, cette désignation a lieu :

- au scrutin de liste ;
- à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

Constitution du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire.
Il comprend :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
  - Patrick COMBAULT
  - Jocelyne DESPHELIPON

- les deux membres les plus jeunes présents :
  - Hugues BONNEAU
  - Vincent RONDEPIERRE

Le secrétariat est assuré par :
Nathalie BIDAUT

Déroulement du scrutin

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste liste de candidats a été déposée :
Liste(s) candidate(s) :

- Liste : Union communale pour la représentation sénatoriale » conduite par Monsieur BARBARIN

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
Nombre de votants : 18
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 17

Résultats obtenus par les listes

Liste	Nombre de voix
Liste : Union communale pour la représentation sénatoriale :	17

Sont proclamés élus délégués titulaires :

- BARBARIN Michel
- VAGNE Michèle
- PETIT Jean-Paul
- BIDAUT Nathalie
- DEVAUX Julien

Sont proclamés élus suppléants :

- BERNADAT Isabelle
- CHATARD-BAPTISTE Thibault
- MÉLY Cathy

---

55 - Désignation d’un délégué auprès de la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu’il convient de désigner un représentant de la commune auprès de la Fondation du Patrimoine afin d’assurer le suivi des actions et projets relatifs à la valorisation et à la préservation du patrimoine communal.

Il est proposé de désigner :

Monsieur Thibault CHATARD-BAPTISTE, conseiller municipal

en qualité de délégué de la commune auprès de la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur **Thibault CHATARD-BAPTISTE** en qualité de délégué de la commune auprès de la Fondation du Patrimoine ;
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

---

56 - Désignation d'un délégué auprès de l'Office National des Forêts (ONF)

Monsieur expose au Conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune chargé des relations avec l'Office National des Forêts (ONF), notamment pour le suivi des questions relatives à la gestion forestière communale.

Il est proposé de désigner :

Monsieur Daniel LACARIN, conseiller municipal

en qualité de délégué de la commune auprès de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur **Daniel LACARIN** en qualité de délégué de la commune auprès de l'Office National des Forêts ;
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

---

57 -Subvention association Topine en Bourg

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Topine en Bourg ;

Considérant l'intérêt des actions menées par cette association pour la commune et ses habitants ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Topine en Bourg ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

---

58 - Approbation du règlement intérieur des salles communales

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2144-3 et suivants relatifs à la gestion et à l'utilisation des locaux communaux ;
VU la délibération n° 2023.053 en date du 4 décembre 2023 relative aux tarifs de location des salles communales;
CONSIDÉRANT que la commune dispose de plusieurs équipements municipaux mis à disposition des habitants, associations et autres utilisateurs, notamment :

- la Salle polyvalente route de Moulins (MJC),
- la salle de la Verrerie,
- l'Espace Saint-Marc,
- les annexes Saint-Marc ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'harmoniser les règles d'utilisation de ces équipements afin d'assurer la sécurité des usagers, le bon ordre, l'hygiène, la tranquillité publique et la préservation du patrimoine communal ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation de ces équipements au moyen d'un règlement intérieur commun ;
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :
Article 1er :
Le règlement intérieur des salles communales, annexé à la présente délibération, est approuvé. Il s'applique aux équipements suivants :

- la Salle polyvalente route de Moulins (MJC),
- la salle de la Verrerie,
- l'Espace Saint-Marc,
- les annexes Saint-Marc.

Article 2 :
Ce règlement s'applique à toute personne physique ou morale utilisant ces salles, que ce soit dans le cadre d'une location, d'une mise à disposition ou d'une activité organisée par la commune.
Article 3 :
Le Maire ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération, notamment de sa mise en œuvre et de sa diffusion auprès des usagers.
Article 4 :
Le règlement intérieur sera affiché dans chaque équipement, mis à disposition en mairie et publié sur le site internet de la commune.
Article 5 :
La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au

contrôle de légalité.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

---

59 - Décision modificative n°1 - Budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
203 (20) - 225 : Frais d'études. recherche,	1 200,00	021 (021) : Virement de la section de fouet	5 709,14
2152 (21) - 225 : Installations de voirie	2 670,84		
2183 (21) - 233 : Matériel informatique	955,82		
2188 (21) - 233 : Autres immobilisations co	882,48		
	5 709,14		5 709,14

FONCTIONNEMENT

Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investir	5 709,14		
63311 (65) : Indemnités de fonction	-5 709,14		
	0,00		

Totaux	5 709,14		5 709,14

Certifié exécutoire par BARBARIN Michel, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

---

60 - Approbation de l'avenant n°2 de la convention de gestion de la micro-crèche

Considérant la convention portant sur la gestion de la micro-crèche de Souvigny signée le 12 avril 2024 entre la Commune de Souvigny et l'Association Centre Social l'ESCALE ;

Considérant l'avenant n°1 approuvé le 21 mars 2025 ;

Considérant qu'il convient de modifier les modalités de versement de la participation financière de la Commune afin de simplifier le financement du fonctionnement de la micro-crèche et d'assurer son équilibre financier ;

Considérant que l'avenant n°2 prévoit notamment un versement unique annuel avec possibilité d'ajustement en fin d'exercice selon les résultats constatés ;

Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération du conseil d'Administration du Centre social l'ESCALE en date du 11 mai 2026

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 mai 2026 ;

Il est proposé à l'assemblée

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention portant sur la gestion de la micro-crèche de Souvigny signée le 12 avril 2024 entre la Commune de Souvigny et l'Association Centre Social l'ESCALE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

---

61 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation de deux chaudières gaz murales à condensation au restaurant scolaire et à l'espace Saint-Marc

Considérant que par délibération n°14 en date du 17 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le projet de remplacement des chaudières du restaurant scolaire et de l'espace Saint-Marc ;

Considérant que le Conseil départemental de l'Allier demande qu'une nouvelle délibération soit prise pour l'exercice 2026 au titre du dispositif « Solidarité» afin de permettre l'instruction de la demande de subvention ;

Considérant qu' il est nécessaire de remplacer les chaudières existantes par des chaudières gaz à condensation afin de garantir une meilleure efficacité énergétique et de réduire les consommations d'énergie ;

Considérant que le montant total des dépenses hors taxes pour cette opération s'élève à 29 126,12 € ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

- Travaux : 29 126,12 € HT

Recettes

- Subvention du Conseil départemental de l'Allier – dispositif SOLIDARITÉ : 5 000,00 €
- Participation du SDE03 : 5 561,23 €
- Participation de Moulins Communauté : 5 831,22 €
- Autofinancement de la commune : 12 733,87 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY

- D’approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour un montant total de 29 126,12 € HT ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l’Allier au titre du dispositif SOLIDARITÉ ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ainsi qu’à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l’opération ;
- De prévoir l’inscription des crédits correspondants au budget primitif

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Michel BARBARIN, Michèle VAGNE, Jean-Paul PETIT, Nathalie BIDAUT, Daniel LACARIN, Vincent RONDEPIERRE, Hugues BONNEAU, Céline VERNAUDON, Armanda FERNANDES LERO, Julien DEVAUX, Erika LABONNE, Jean-Claude MAREMBERT, Jocelyne DESPHELIPON, Cathy MELY, Isabelle BERNADAT, Thibault CHATARD-BAPTISTE, Patrick COMBAULT, Françoise BOUCLIER
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

DIVERS

- La commune accueillera les élèves de CM2 le 12 juin à 15h à la mairie, à l’occasion de leur entrée prochaine en classe de 6e. Un cadeau leur sera remis, suivi d’un goûter convivial.
- Une demande d’installation d’un food truck sur le marché du jeudi matin a été reçue. Le conseil est invité à se prononcer sur cette demande, notamment au regard de l’activité commerciale existante.
- M. le Maire informe le conseil avoir reçu ce jour Sandra animatrice à La Source, qui quittera prochainement ses fonctions pour rejoindre le site d’Hérisson. Afin de la remercier pour son engagement, un bouquet de fleurs lui a été offert.
- Il est rappelé que le concert du groupe *Les Chants d’Ailleurs* se tiendra le 6 juin à Saint-Marc.
- La prochaine séance de conseil municipal est prévue le lundi 6 juillet 2026 à 20 heures.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de séance,
Nathalie BIDAUT

Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE SOUVIGNY